

Les professionnels de l'accueil de la petite enfance sont-ils trop peu formés ?

Entretiens : **Ludivine Ponciau**

Sylvie Anzalone,
porte-parole de l'ONE

Les écoles supérieures francophones inaugurent un bachelier pour mieux professionnaliser le secteur, qui présente certaines faiblesses.

Pourquoi proposer une formation plus poussée ? Celles qui existent sont-elles insuffisantes ?

En février 2019, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé deux décrets relatifs à la réforme des milieux d'accueil et de la petite enfance. Cette réforme visait à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'accueil, ce qui justifiait une révision conjointe de la formation des professionnels du secteur. Un autre élément a pesé dans la balance : toutes les recherches internationales indiquent que la formation initiale des professionnels de l'enfance est une des variables clés pour le développement d'une qualité d'accueil. Cette formation initiale a donc été reconnue comme objectif prioritaire dans les contrats de gestion de l'ONE. C'est dans ce cadre que, dès 2011, l'organisme a confié à l'ULiège la mission de dresser un état des lieux

du milieu de l'accueil de l'enfant de 0 à 12 ans. L'étude universitaire a mis en évidence certaines faiblesses du système actuel, comme le morcellement de la formation et le niveau de qualification. En effet, certaines formations se sont avérées inférieures au niveau de l'enseignement secondaire sans certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Comparé aux compétences requises pour pouvoir accueillir les enfants, il existait dès lors un gros décalage. L'ULiège a également formulé des recommandations pour mieux cerner les métiers de l'enfance et les compétences nécessaires, et établir une organisation plus en phase avec l'évolution de la société et les besoins des tout-petits. Parmi ces recommandations, certaines portaient sur la mise en place d'un parcours de formation cohérent et mieux articulé.

Qu'advient-il des travailleurs qui ont suivi des formations moins qualifiantes ? Seront-ils mis sur la touche au profit des bacheliers ?

On a voulu assurer une protection pour les personnes déjà en fonction. Il n'est pas question de leur dire que leur formation n'est plus valable et qu'elles ne pourront plus travailler. Par contre, le fait que le nouveau dispositif ouvre la porte aux bacheliers permettra de

combler le retard qu'accuse la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le secteur par rapport à d'autres pays. En effet, les recommandations européennes indiquent qu'au vu des enjeux actuels, 30 % à 60 % des personnes actives dans l'accueil de la petite enfance devraient avoir un niveau de formation équivalent à un bachelier. L'autre lacune, par rapport à ces recommandations, était l'absence de possibilité de progression.

Concrètement, qu'apportera cette formation comme plus-value dans la prise en charge des enfants ?

Jusqu'en juin 2022, les formations professionnelles n'existaient que dans l'enseignement secondaire qualifiant et l'enseignement en alternance de l'IFAPME (Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises). Dorénavant, les candidats ont la possibilité de s'engager dans un cursus spécifique de niveau supérieur, ce qui leur permettra d'approfondir leurs compétences organisationnelles, relationnelles et réflexives. Autant de compétences devenues vraiment nécessaires pour soutenir un accueil de qualité. Cela ne signifie pas que nous remettons en question la bonne volonté ou même les qualités professionnelles des accueillantes ...



... actuellement en place, mais on constate tout de même un écart entre les diplômés et les pratiques professionnelles qui sont attendues. Autre aspect important : jusqu'ici, la société n'a pas pris suffisamment en compte l'évolution de la fonction des milieux d'accueil de l'enfance. L'attention était focalisée sur le soin et l'hygiène. Aujourd'hui, nous nous situons dans une approche beaucoup plus globale de l'enfant et dans tous les domaines de son bien-être et de son développement. Cela va du registre du langage à l'aspect psychoéducatif en passant par la protection de l'enfant par rapport aux violences ou sa participation aux activités même s'il ne parle pas encore. Il est également important de prendre en compte l'évolution de la société en ce qui concerne la diversité des contextes familiaux et sociaux et de pouvoir faire face aux nouveaux défis tels que la migration, la recomposition familiale, la précarité, etc. Les métiers de l'accueil participent à la réduction des inégalités. Pourtant, ils manquent cruellement de reconnaissance sociale et financière. Il nous semble qu'un bachelier peut vraiment attirer des jeunes vers la profession.

Pour les crèches privées qui souffrent déjà de la crise, engager du personnel plus qualifié sera compliqué... C'est l'effet recherché ?

Il est nécessaire d'injecter davantage de moyens, mais si on veut professionnaliser un secteur, il faut mettre en place des mesures plus contraignantes. Aujourd'hui, on considère encore trop souvent que ce n'est pas bien compliqué d'accueillir des enfants, puisque c'est un secteur féminin et que les femmes ont souvent des enfants. Il est également essentiel d'éviter au maximum les enjeux de marchandisation du secteur et d'inscrire cette réforme dans le système non marchand. C'est aussi pour remédier à ce problème qu'a été établi le Plan cigogne, qui vise à créer 5 200 places subventionnées (NDLR : infrastructures et personnel, à l'horizon 2025) en crèche. Le secteur privé peut évidemment continuer à ouvrir des milieux d'accueil mais l'idéal reste « un enfant = une place d'accueil ». Pour cela, il faut que la crèche reste accessible à tous les parents, quel que soit leur salaire. En ce qui concerne la crise dont souffre le secteur, il est vrai que nous avons enregistré des fermetures, essentiellement de milieux d'accueil non subventionnés. Toutefois, n'oublions pas que nous nous trouvons dans un contexte de crises successives : Covid-19, énergie, flambée des loyers, pénurie de personnel,



Sylvie Anzalone
« Un bachelier permettra de combler le retard qu'accuse la FWB. »



Delphine Binet
« Cette initiative ne tient pas du tout compte de la réalité du terrain. »

contrats précaires... Selon le Forem, ces difficultés se font surtout sentir en Région wallonne mais on ne peut pas vraiment parler de pénurie. Elles seraient surtout liées aux conditions de travail, par exemple pour les personnes ne disposant pas de véhicule alors que les horaires d'un travail en crèche ne sont pas simples. Cela implique d'être présent tôt le matin ou tard le soir. En outre, l'ONE a mis en place de nombreuses mesures d'aide d'urgence pour ces milieux d'accueil : négociation de loyers ou recherche de locaux, recherche de repreneurs... Mais pour certains parents, cela reste difficile d'assumer financièrement une place dans un milieu d'accueil privé.

Delphine Binet,
Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance (Femape).

Les crèches, qui peinent déjà à engager, ne voient pas d'un bon œil les nouvelles règles imposées au secteur.

Professionnaliser davantage l'accueil de la petite enfance, c'est aller dans la bonne direction ?

On a plutôt le sentiment qu'on va droit dans le mur. Cette initiative ne tient pas du tout compte de la réalité du terrain et du travail accompli dans les crèches. Auparavant, plusieurs types de formation pouvaient conduire une personne à travailler en crèche. Avec la réforme, nous avons gardé les puéricultrices formées dans le professionnel, mais nous avons perdu une partie des accueillantes d'enfants et les auxiliaires de l'enfance, celles qui ne possédaient pas leur CESS (NDLR : pour travailler en crèche, il faut désormais un CESS, en plus de la formation professionnalisante)... On pouvait également travailler avec des éducatrices Bac+3, des sages-femmes, des psychomotriciennes, des institutrices maternelles ou des aspirantes en nursing au sein de l'équipe d'encadrement des enfants : tout un panel de métiers qui ont trait à la petite enfance mais avec des approches et des visions différentes. Cela fait tout de même cinq titres d'études dont nous sommes privés. Aujourd'hui, quand nous organisons un recrutement, nous sommes obligés de rejeter les trois quarts des demandes parce que les diplômés ne conviennent pas. Quand on met un nouveau système en place, mieux vaut attendre un

certain délai avant de supprimer le précédent, sinon on crée un vide. Autre gros problème de la réforme : la suppression brutale de la formation en deux ans, à l'IFAPME, de directrice de maison d'enfants (NDLR : pour diriger une crèche, un baccalauréat en psychologie, en sciences sociales ou en soins infirmiers est dorénavant exigé). La mesure a d'énormes répercussions étant donné que nous manquons cruellement de personnel et que cette formation de deux ans prévoyait un jour d'école et quatre jours d'apprentissage en entreprise.

Mais le personnel qui, à l'avenir, sera titulaire d'un Bac+3 sera mieux formé...

Que le personnel soit plus qualifié qu'avant est évidemment une bonne chose mais il faut évaluer toutes les implications. Or, on est dans une optique où on veut une formation de haut niveau pour le personnel des directions. Mais qui gardera les enfants si on manque de personnel « de base » dans les crèches ? Dans l'ensemble des provinces wallonnes, toutes les crèches rencontrent des problèmes de recrutement, au point que certaines ferment ou réduisent leur capacité. C'est un énorme problème, qui n'est pas suffisamment pris en compte. Nous avons effectué un recensement et il apparaît que, depuis la réforme, 210 milieux d'accueil ont fermé, ce qui représente 2 188 familles touchées. On considère que ces chiffres sont sous-estimés de plus ou moins 30 %. Au total, ce sont 2 844 places perdues depuis avril 2020.

En principe, ces « superaccueillants » devront aussi être mieux rémunérés.

Les crèches indépendantes auront-elles les moyens de les engager ?

Le métier que seront amenés à exercer ces futurs Bac+3 est assez lourd au quotidien et très peu valorisé. Je connais peu de diplômés ne prétendant pas à un minimum d'exigences salariales au regard du nombre d'années d'études qu'ils ont suivies. Or, les crèches sont quasiment toutes déficitaires. On peine déjà à rémunérer notre personnel, de simples puéricultrices détentrices d'un diplôme de 7^e professionnel... Quant aux directions, beaucoup se paient à la petite semaine. C'est un problème structurel majeur qui existe depuis des années. En tant que directrice de crèche indépendante, j'ai commencé il y a deux ans et demi et je parviens à me payer une fois par trimestre. Je ne vois absolument pas comment on pourra rémunérer quelqu'un qui détient un diplôme de bachelier. Il aurait été plus

adéquat de garder les formations qualifiantes existant dans le secteur de la petite enfance, comme ce diplôme de directrice de maison d'enfants obtenu en deux ans, et de les professionnaliser davantage, en ajoutant par exemple une troisième année avec davantage de cours de management, de psychologie de l'enfant, etc. S'occuper de jeunes enfants est une compétence qui s'acquiert avant tout en effectuant des stages. Avec ce bachelier, on craint que la formation soit nettement plus théorique et nous apporte davantage de personnel « de bureau » que de terrain.

Autre grand bouleversement apporté par la réforme : les milieux d'accueil collectifs devront compter au moins quatorze enfants, puis grandiront par multiple de sept. Et les implantations privées devront se constituer en asbl. La Femape a introduit un recours au Conseil d'Etat contre ces mesures mais n'a pas obtenu gain de cause...

Nous voulions que les crèches puissent continuer à choisir leur forme juridique. Anciennement, elles pouvaient être ouvertes sous n'importe quel statut : en personne physique comme indépendant, en asbl, en société. Avec la réforme, seules deux formes juridiques sont acceptées par l'ONE : l'asbl et la société coopérative à finalité sociale. Cette règle vaut tant pour les nouvelles structures que pour celles qui sont déjà en place. Ce qui est une hérésie totale : on ne peut pas changer le statut d'une société en un claquement de doigts. Ce n'est pas du tout la même manière de gérer les choses. Les implications, notamment financières, sont énormes. En ce qui concerne la règle des quatorze enfants, ce sont surtout les petites crèches de village qui souffriront. Plusieurs ont déjà mis la clé sous le paillason pour cette raison.

Quand vous exposez la situation auprès de l'ONE, quelle réponse recevez-vous ?

Jusqu'il y a peu, on nous répondait qu'on en faisait de trop, qu'on exagérait. A présent, on entend le discours inverse et on constate que des mesures d'urgence commencent à être prises. C'est dommage que nous n'ayons pas été entendus plus tôt. Aujourd'hui, nous avons des contacts réguliers avec l'ONE concernant nos revendications. Petit à petit, les choses sont en train de bouger, mais ça prend énormément de temps. Or, de nombreux travailleurs du secteur sont en train de quitter la profession, dégoûtés. ●

Dixit

« Ce sont en majorité des femmes qui se trouvent dans les milieux d'accueil et pendant la crise du Covid, on a vu que c'était un secteur essentiel. Or, ces métiers n'attirent plus car ils sont peu valorisés financièrement et sont peu reconnus socialement... »

Damien Hachez, chargé d'études et d'action politique à la Ligue des familles, sur La Première (05/09/23).

« Oui, on fait du gardiennage, mais on ne garde pas des meubles ou des voitures. On garde des petites personnes. Il faut aussi qu'on s'occupe de nos fins de carrière. »

Michelle Collard, puéricultrice depuis 35 ans à Richelle, en région liégeoise, à propos de la grève des puéricultrices en mai 2021 en vue de revaloriser le secteur (RTBF Info)

« Ce qui est différent d'une formation en puériculture, c'est le temps qu'on laissera à la réflexion dans la manière d'aborder les cours. »

Emilie Devos, directrice du département sciences de l'éducation de la haute école Lucia De Brouckère, référente pour la formation de bachelier en accueil et éducation du jeune enfant (RTBF Info, 4/09/23).